



Extrait du registre des décisions

Bureau du 04 novembre 2021

n° 138-21

Objet : *RS - Approbation de l'avenant 1 au marché A21020 relatif aux travaux de mise en conformité des armoires électriques et de la supervision de la station d'épuration d'Aillon-le-Jeune*

- date de convocation le 29 octobre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quatre novembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	
Barby	
Bassens	Alain Thieffemat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Marie Bénévise à Aurélie Le Meur - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Pascal Mithieux à Hélène Jacquemin - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Corine Wolff à Michel Dyen

• conseillers excusés : 15

Jean-François Beccu - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Pierre Brun - Michel Camoz - Pierre Duprier - Philippe Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Christophe Pierretton - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 04 novembre 2021

délibération n° 138-21

objet **RS - Approbation de l'avenant 1 au marché A21020 relatif aux travaux de mise en conformité des armoires électriques et de la supervision de la station d'épuration d'Aillon-le-Jeune**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le marché A21020, relatif aux travaux de mise en conformité des armoires électriques et de la supervision de la station d'épuration d'Aillon-le-Jeune, a été confié à l'entreprise Perrin Electric, pour un montant total de 266 447 € HT selon décomposition des prix globale et forfaitaire.

En raison des prescriptions techniques fournies par les fabricants pour la pose et le paramétrage des différents appareils, des modifications ont dû être apportées au cahier des charges. De plus, après dépose des armoires, il s'est avéré nécessaire de reprendre l'étanchéité du pied de mur du local technique.

L'avenant 1 s'élève à 6 639,13 € HT dont :

- une plus-value pour travaux complémentaires de 11 285,13 € HT,
- une moins-value de 4 646 € HT.

Le montant de l'avenant, de 6 639,13 € HT, engendre une augmentation de 2,49 % environ du montant initial du marché. Le montant global du marché est porté à 273 086,13 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres et des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le marché A21020,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant 1 au marché A21020 pour les travaux de mise en conformité des armoires électriques et de la supervision de la station d'épuration d'Aillon-le-Jeune,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 138-21

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'avenant 1 au marché A21020 relatif aux travaux de mise en conformité des armoires électriques et de la supervision de la station d'épuration d'Aillon-le-Jeune
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	15 novembre 2021
Annexe(s) :	Annexe 1 avenant 1 marché A21020, Annexe 2 avenant 1 marché A21020, Avenant 1 au marché A21020

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211115-lmc1H26083H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26083H1

Date de transmission en Préfecture :	16 novembre 2021
Date de réception en Préfecture :	16 novembre 2021
Période d'affichage :	du au